



**Rapport Loi Energie Climat Article 29**  
*sur la prise en compte des critères*  
**Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**  
*(ESG) et les moyens mis en œuvre pour*  
**contribuer à la transition énergétique et**  
*écologique*  
**Exercice 2025**

**Conseil d'Administration**  
**Du 10 juin 2026**

**EMOA Mutuelle du Var**

89 Place de la Liberté

83 000 TOULON Cedex

[www.mutuelle-emoa.fr](http://www.mutuelle-emoa.fr)

*Mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité*  
*N° SIREN 783 169 220- N° LEI 969500G6KTQV8G5XF417*

## **PREAMBULE**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier modifié par l'Ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à l'énergie et au climat, le Conseil d'Administration établit, chaque année, un rapport sur la démarche générale de la Mutuelle en matière de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations contenues dans ce rapport sont déterminées par décret.

Les critères ESG constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable et permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- ✓ Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- ✓ Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- ✓ Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

## **A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

### **A.1. Résumé de la démarche**

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit pleinement dans les valeurs mutualistes portées par EMOA Mutuelle du Var et dans sa volonté de concilier performance économique, responsabilité sociale et maîtrise de son impact environnemental.

Cette démarche repose sur une approche pragmatique et proportionnée à la taille de la Mutuelle, à son modèle économique et à ses capacités d'action. Elle vise à intégrer progressivement les enjeux du développement durable dans les processus de décision, tout en préservant les intérêts des adhérents et en garantissant la solidité financière de l'organisme. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

Cette démarche trouve son application au travers de nos politiques écrites arrêtées par le Conseil d'administration.

La démarche ESG de la Mutuelle s'articule autour de quatre axes principaux :

- la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités ;
- le développement d'une politique sociale responsable favorisant la qualité de vie au travail ;
- l'intégration des enjeux ESG dans la gouvernance et la gestion des risques ;
- l'orientation progressive des placements vers des supports intégrant des critères de durabilité.

Les actions présentées dans le présent rapport illustrent les initiatives conduites au cours de l'exercice 2025 afin de contribuer à la transition énergétique et écologique et de promouvoir un développement durable compatible avec les valeurs mutualistes.

- **Notre politique d'achat et d'externalisation** est définie selon 3 axes majeurs : l'efficacité économique, la déontologie et la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

La prise en compte du développement durable apparaît comme une évidence dans la gestion des achats. La fonction achat est ainsi un acte majeur pour atteindre les objectifs définis en s'imposant ses propres règles de fonctionnement dans la gestion avec les fournisseurs :

- Respect de l'environnement,
- Priorité aux achats de proximité s'ils répondent en tout point par ailleurs au besoin de la mutuelle,
- Maîtrise du recyclage des déchets,
- Limitation des transports et de leur empreinte carbone,
- Priorité donnée aux fournisseurs qui s'engagent à respecter les règles du développement durable.

Cette politique s'est concrétisée dès 2017 par la mise en place d'une collecte papier et gobelets en plastique effectuée par une entreprise adaptée dont la vocation est à la fois sociale (créer des emplois locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap) et environnementale (participer activement à la protection de l'environnement).

Concrètement, en 2025, dans nos locaux, 821,3 kilos de papiers ont été collectés et recyclés sur l'année.

- En termes d'impact social, cette activité correspond à 43 heures de travail confié à des personnes en difficulté.
- Les bénéfices environnementaux représentent, quant à eux, une économie équivalente à :
  - ✓ 19 m<sup>3</sup> d'eau,
  - ✓ 4 107 KWh,
  - ✓ 246 kg de CO<sub>2</sub>

Soit environ l'équivalent de 270 douches de 5 min, 49 278 heures d'utilisation d'un PC et 142 413 km en train.

La baisse constatée depuis 3 ans de la collecte (1 285 kilos de papiers collectés en 2021) est la conséquence d'une stratégie globale de prise en compte des enjeux de développement durable par la réduction de notre consommation de papier grâce à la dématérialisation ainsi que par décision de ne plus fournir de gobelets jetables, les salariés utilisant désormais des contenants durables.

Dans le cadre de notre démarche de gestion responsable des déchets, le matériel informatique devenu obsolète a été mis au rebut en juin 2025 par l'intermédiaire de VEOLIA, prestataire spécialisé dans la collecte et le recyclage des déchets. Cette action permet de garantir la valorisation des équipements en fin de vie et de limiter leur impact environnemental.

Nous avons également poursuivi le tri sélectif mis en place en 2024 sur l'espace de restaurations au siège administratif avec trois poubelles dédiées ainsi qu'un bac de récupération du marc de café.

Par ailleurs, la politique achat est également un levier pour aider les personnes en situation de handicap à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle. Ainsi, la mutuelle fait appel à un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour l'entretien des espaces verts de ses sites.

De plus, après les travaux de rénovation de la toiture, de la façade, du chauffage/climatisation et du relamping de notre siège administratif de Six-Fours, nous avons également procédé au relamping de plusieurs agences afin de réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage.

Nous avons également réalisé des travaux en vue d'améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs tout en réduisant son impact environnemental :

- Sur notre établissement de Toulon nous avons remplacé la climatisation en mettant en place 3 blocs moteurs indépendants afin de piloter plus finement la consommation énergétique du bâtiment.
- Sur notre agence de Brignoles, des travaux sur la climatisation ont également été menés contribuant à optimiser le fonctionnement des équipements, à renforcer leur fiabilité et à améliorer leur efficacité énergétique.
- Sur le site de Six-Fours, courant 2025, nous avons mis en place une horloge crépusculaire permettant d'automatiser l'éclairage extérieur en fonction de la luminosité naturelle, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

Concernant nos actions de communication, nous privilégions les supports durables et/ou recyclables, notamment :

- Nos agendas n'ont désormais plus de couverture plastifiée mais une couverture en carton recyclé,
- Nos supports promotionnels sont réutilisables d'une année à l'autre,

- Nous éditons désormais 2 magazines contre 3 auparavant et les éditions papiers sont adressées dans un emballage recyclé.  
De plus, les magazines papiers sont adressés uniquement à nos adhérents n'ayant pas d'adresse électronique. Ainsi, 80,6 % des magazines ont été diffusés par voie numérique et seulement 19,4 % ont été envoyés par courrier.

Par ailleurs, notre imprimeur répond aux certifications PEFC, IMPRIM'VERT et aux normes ISO 9001.

Enfin, nos travaux sont orientés vers la dématérialisation, grâce à la mise à disposition d'espaces en ligne permettant la gestion du contrat et/ou de la relation à distance, pour les adhérents, les entreprises et les professionnels de santé.

A ce titre, au 31 décembre 2025, nous avons dénoncé l'ensemble de nos contrats de location des machines à affranchir en agence. Concernant notre siège social, nous avons révisé notre contrat pour être équipé d'une plus petite machine à affranchir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Aussi, l'analyse effectuée dans le cadre de la déclaration Ecofolio nous a permis de constater que notre consommation de papier/carton s'est réduite de 22% entre 2024 et 2025 (de 2.6 tonnes en 2024 à 2 tonnes en 2025).

- **Notre politique de gestion des risques** prévoit également la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

En effet, EMOA Mutuelle du Var a mis en place depuis plusieurs années une politique globale en matière de prévention / sécurité / formation et qualité de vie au travail à destination de son personnel.

Elle porte également une attention particulière au dialogue social, représenté par les élus du Comité Social et Economique afin de mener des actions conjointes à destination des salariés.

En 2025, nous avons reconduit les actions suivantes :

- Volet « Santé et d'Hygiène »
  - ✓ Passage régulier des agents d'entretien au sein des agences et journalier au sein du siège administratif de Six-Fours.
  - ✓ Nettoyage des moquettes sur le site de Six-Fours.
  - ✓ Dératisation du site de Six-Fours.
  - ✓ Entretien des climatisations par nos prestataires pour l'ensemble de nos sites.
  - ✓ Maintien des équipements sanitaires (mitigeur, abatant WC...).
  - ✓ Travaux extérieurs (nettoyage de la toiture, ravalement des murs extérieurs, construction d'un trottoir en béton) au siège du lieu de restauration/pause des salariés.
- Volet « Prévention et sécurité » :
  - ✓ Formations sur la sécurité à destination des salariés : Manipulation des extincteurs, recyclage SST (Sauveteur Secouriste du travail), Habilitation

électrique et recyclage électrique (maintien dans la fonction), Formation guides et serres files.

- ✓ Présence de 2 référents en interne intervenant sur la sécurité et la prévention.
  - ✓ 1 action prévention santé des salariés – Dépistage cancer de la peau.
  - ✓ Animation d'un comité autour des sujets de la prévention des RPS (risques psychosociaux)
  - ✓ Contrat d'entretien avec nos prestataires SICLI (extincteurs) + APAVE (électrique) afin de garantir la sécurité en matière d'incendie et d'électricité.
  - ✓ Travaux électriques suite aux recommandations de l'Apave ou aux constats des équipes utilisatrices.
  - ✓ Entretien du parc automobile (contrats d'entretiens, pneus ...) et renouvellement de deux véhicules.
  - ✓ Entretien de l'ascenseur sur le site de Toulon, et des portes automatiques des agences d'Hyères et Toulon.
  - ✓ Equipement de l'ensemble des agences d'alarmes intrusion.
  - ✓ Renouvellement d'une partie de la flotte de fauteuils de bureau pour équiper les collaborateurs de fauteuils ergonomiques.
  - ✓ Installation de colonnettes de prises dans les bureaux pour limiter les raccordements électriques et renforcer la sécurité des postes de travail.
- Volet « Qualité de vie et bien-être au travail » :
- ✓ Formation de collaborateurs à la communication non violente
  - ✓ Formation de collaborateurs à la gestion des émotions et du stress
  - ✓ Formation de l'ensemble des collaborateurs aux outils collaboratifs TEAMS
  - ✓ Formation des managers à la tenue des entretiens annuels
  - ✓ Poursuite des échanges bi-mensuel managers/collaborateurs (Accompagn'EMOA).
  - ✓ Animation d'un comité autour des sujets de qualité de vie au travail
  - ✓ Réaffirmation, dans l'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'engagement de réaliser les réunions en interne sur une plage horaire afin de respecter les contraintes personnelles des salariés.
  - ✓ Révision de l'accord de télétravail permettant aux salariés éligibles de réaliser entre un et deux jours par semaine leur mission à leur domicile et aménagement particulier pour des situations exceptionnelles (proche aidant, pathologie...).
  - ✓ Achat de PC fixes et portables pour le renouvellement du parc informatique, des bras télescopiques, des casques, écrans plats, webcam, stations d'accueils, souris sans fils,
  - ✓ Mise en place de la fibre sur l'ensemble des sites, facilitant les échanges et réduisant les déplacements,

- ✓ Achat de stores en remplacement de l'existant pour les centres d'appels,
- ✓ Reprises de l'étanchéité du toit et des bardages sur Six Fours, rénovation des bureaux concernés par les infiltrations.
- ✓ Veille de la disponibilité de l'eau et du café sur l'ensemble des sites.

Plus globalement, nous favorisons les initiatives internes qui ont conduit en 2024 à la mise en place d'un composteur servant à collecter les épluchures liées à la prise des repas sur place ainsi que certaines coupes de nos haies.

- **Notre politique de placement responsable** : EMOA Mutuelle du Var intègre les critères ESG dans ses décisions d'investissement. Cette approche repose sur le principe selon lequel, à niveau de risque et rendement équivalents, la Mutuelle privilégie les supports favorisant les bonnes pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

Cette démarche demeure adaptée à la taille du portefeuille et à la nature prudentielle des placements de la Mutuelle. Elle se traduit principalement par l'investissement dans des supports bénéficiant de labels reconnus ou dont les sous-jacents sont sélectionnés en fonction de leur engagement en faveur de la transition énergétique et du développement durable.

Concrètement, cette démarche est intégrée dans nos choix de placement puisque, en 2025, **15 % de nos placements** portent sur des placements labellisés « green notes » ou ISR ou encore dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat et/ou du développement durable.

### **A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte**

Le rapport annuel sur la démarche générale de la Mutuelle en matière de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique est mis à disposition sur notre site internet.

Par ailleurs, nous communiquons annuellement auprès de nos adhérents, via les réseaux sociaux sur l'évolution de nos économies en matière de consommation de papier dans le cadre de la collecte organisée par notre partenaire.

### **A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion**

Nous n'attribuons pas de mandat de gestion.

**A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci**

Nous n'avons pas adhéré à une charte ou effectué de démarche en vue de l'obtention d'un label dans le cadre cité.

**B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (SFDR)**

Emoa Mutuelle du Var a investi dans les produits financiers prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ci-dessous :

- Parts sociales SCPI Elysée Pierre
- Parts sociales SCPI PFO2 Perial
- Parts sociales SCPI Primovie
- EMTN Autocall dégressif MSCI Green 50
- EMTN Lock in MSCI Green 50

Ils représentent respectivement les parts suivantes de nos encours :

Année 2025	Total	dont Label ISR/ Engagement ESG
CAT, DAT et Livrets	36%	
Titres de participations-Actions	2%	
Placements obligataires et dérivés	46%	9%
SCPI	11%	100%
Immobilier Propre	5%	
Autres placements financiers	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>15%</b>

Notre engagement en matière de durabilité se traduit en priorité sur nos investissements immobiliers et en particulier au travers de SCPI qui sont toutes labellisées ISR et ont une démarche ancienne et continue dans la promotion du développement durable et la réduction de l'impact carbone des bâtiments dont elles ont la charge.

Par ailleurs, comme le permet notre politique d'investissement, nous allouons régulièrement une part de nos placements obligataires et dérivés à des produits labellisés « green notes ». Cette part représente, en 2025, 9% de l'enveloppe des produits obligataires et dérivés.

Au global, en 2025, **15% de nos placements** portent sur des placements labellisés « green notes » ou ISR ou encore dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat et/ou du développement durable.

## **CONCLUSION**

EMOA Mutuelle du Var poursuit sa démarche de prise en compte des critères ESG dans l'ensemble de ses activités, en cohérence avec ses valeurs mutualistes et dans le respect du principe de proportionnalité applicable à sa taille et à ses moyens.

Les actions conduites en 2025 témoignent d'une volonté constante de réduire l'impact environnemental de son fonctionnement, d'améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs et d'orienter, en cohérence avec sa politique de placements, ses investissements vers des supports intégrant des critères de durabilité.

La Mutuelle entend poursuivre cette démarche en 2026 en renforçant les actions de dématérialisation, d'efficacité énergétique et de sensibilisation des parties prenantes aux enjeux de développement durable.